

DE L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE À L'ÉCOLE DE COMMERCE

Qui ?	Quand ?	Quels changements ?	Comment ?
1 ^{re} ECG	Pendant les 2 premières semaines à partir de la reprise scolaire	Passage en 1 ^{re} année de l'École de commerce, sans condition	Modalités 1
1 ^{re} ECG année réussie	Dès la fin de l'année scolaire	Passage en 1 ^{re} année de l'École de commerce, sans condition	Modalités 3
1 ^{re} ECG année échouée		Répétition de la 1 ^{re} année en École de commerce si l'élève ne remplit pas les conditions de promotion de l'École de culture générale et s'il n'a pas déjà redoublé cette année	Modalités 2

Modalités 1

Les changements sont exceptionnels et ne peuvent être consentis que pour des raisons pédagogiques et dans la limite des places disponibles.

Les demandes éventuelles doivent être formulées par écrit, portant le nom, prénom, classe de l'élève, la nature de la demande, ainsi que la signature du représentant légal. Elles doivent être adressées au directeur avant la fin de la 4^e semaine de l'année scolaire (2^e pour les changements vers l'EC). Les demandes envoyées sous la forme d'un courriel ne seront pas traitées.

La décision relève du directeur qui, au besoin, prend l'avis des maîtres concernés.

Modalités 2

Les inscriptions ont lieu au mois de mai. Les élèves en situation d'échec au 1^{er} semestre reçoivent en mai un courrier à la maison les invitant à communiquer à l'école leurs intentions pour l'année scolaire suivante. Les élèves qui n'ont pas reçu ce courrier peuvent annoncer les changements d'option souhaités par écrit avec la mention de leur nom, prénom, classe, la nature de la demande, ainsi que la signature du représentant légal. Les demandes doivent être adressées au directeur avant les conseils de classes du mois de juin. Les demandes envoyées sous la forme d'un courriel ne seront pas traitées.

Modalités 3

Les demandes éventuelles doivent être formulées par écrit, portant le nom, prénom, classe de l'élève, la nature de la demande, ainsi que la signature du représentant légal. Elles doivent être adressées au directeur avant les conseils de classes du mois de juin. Les demandes envoyées sous la forme d'un courriel ne seront pas traitées.

DE L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE À L'ÉCOLE DE MATURITÉ

Qui ?	Quand ?	Quels changements ?
1 ^{re} ECG année réussie	<ul style="list-style-type: none"> Inscriptions en décembre Changement dès la fin de l'année scolaire 	Possibilité de s'inscrire, sous certaines conditions, aux cours préparatoires et aux examens permettant, à l'issue de la 1 ^{re} année de l'École de culture générale, le passage en 1 ^{re} année de l'École de maturité
3 ^e ECG année réussie	<ul style="list-style-type: none"> Inscriptions en janvier Changement dès la fin de l'année scolaire 	Après l'obtention de leur certificat d'École de culture générale, et sous certaines conditions, possibilité supplémentaire de rejoindre l'École de maturité, directement en deuxième année